

Consignes dans le cadre de l'accueil Petite Enfance / COVID-19 Halte-garderie

A compter du 02 Juin 2020

Après sondage auprès des familles concernées, nous avons fait le choix de ré-ouvrir la halte-garderie à compter du mois de Juin. Toutefois nous sommes toujours en mesure d'assurer un accueil d'urgence.

Ci-après une information aux familles qui vous explique les modalités d'accueils prévues. Pour toutes questions complémentaires, nous vous invitons à envoyer des mails aux 2 adresses suivantes :

halte-garderie@ufr-chemere.org ET direction@ufr-chemere.org : n'hésitez pas à laisser vos contacts téléphoniques si vous souhaitez être rappelé.

Nous avons travaillé ce protocole à partir des recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique et de la Protection Maternelle Infantile.

« Il est aujourd'hui nécessaire dans ce contexte épidémique d'adapter quotidiennement nos pratiques et de mettre en place des gestes barrières pour se protéger et protéger les enfants accueillis. Ces gestes sont particulièrement difficiles à appliquer avec de jeunes enfants et notamment les gestes de distanciation sociale. Ils sont d'autant plus délicats à assumer au quotidien que le besoin affectif des enfants constitue un de leurs besoins essentiels et qu'ils peuvent aussi être perturbés par l'ambiance familiale de confinement. Beaucoup d'entre eux vont retrouver leurs référents après une longue absence. Quel que soit le contexte, l'enfant aura toujours besoin de câlins et de moments de proximité¹ ».

1. Circulation des familles utilisatrice de la Halte et consignes aux parents.
2. Constitution du groupe d'enfant.
3. Activités, soins et gestion du matériel.
4. Modalités de nettoyage.
5. Que faire en cas de présence de symptômes.
6. Equipement du personnel
7. Rappel des gestes barrières.

Annexe 1 : Personnes à risques selon le haut conseil à la santé publique.

Dans l'attente de vous retrouver,
Bien solidairement

L'ensemble de l'équipe salariées et bénévoles

¹ Propos issus des recommandations de l'autorité de tutelle, la PMI

1. Circulation des familles au sein de l'AFR Et consignes aux parents

- Nous proposons aux familles de passer par le petit portail et d'utiliser l'accès habituel. Cependant afin d'éviter tout croisement entre les parents dans le couloir d'accueil, nous vous invitons à attendre si un parent est déjà dans les locaux.
- Les responsables légaux s'engagent à avoir pris connaissance du document consignes dans le cadre de l'accueil Animation / COVID-19 et en acceptent les modalités.
- Les responsables légaux s'engagent à avoir pris connaissance des publics dit à risques 2 et de choisir en responsabilité s'ils souhaitent mettre leur(s) enfant(s) sur la structure d'accueil.
- Les parents s'engagent à une prise de température de leur(s) enfants avant de le(s) emmener à l'accueil. En cas de température dépassant 37,5°C les parents s'engagent à ne pas déposer leur enfant. En cas de questionnements, de doutes, les parents doivent prévenir la structure.

Les inscriptions à la Halte se font de la manière suivante :

Les appels seront pris le jeudi 28 Mai 2020 de 9h à 13h pour la semaine du 1^{er} au 5 juin 2020.

Ensuite, les réservations se feront comme à l'accoutumée.

L'association peut refuser l'inscription d'un enfant jusqu'à la veille à 20h. Il est évident que dans ce cas il n'y aura pas de facturation. Le refus d'inscription peut se faire selon les cas de figures suivants :

- Capacité maximal d'accueil d'enfants atteintes.
- Non-respect par l'enfant/la famille du protocole d'accueil.
- Enfant présentant des risques (cf. ANNEX 1 : listes des personnes à risques selon le Haut conseil à la santé Publique).

L'association travaillera de façon à garantir une équité de traitement en évaluant le niveau d'urgences. Un roulement pourra être organisé.

2. Constitution des groupes et Accueil des enfants

- Constitution des groupes et lieux d'accueil :

L'accueil se fait pour un groupe de 10 enfants maximum. Les professionnels feront dès qu'elles le peuvent deux groupes (intérieur / extérieur ; au moment des repas etc.).

² Cf. Annexe 1 : liste des personnes à risques selon le haut conseil à la santé publique.

3. La gestion du quotidien : activité, soins et gestion du matériel

Arrivée et le lavage des mains :

Les parents seront accueillis dans le hall.

Un gel hydro alcoolique sera à disposition pour votre arrivée et à votre départ.

Nous vous demanderons de porter un masque ou une visière si vous n'en possédez pas nous pouvons vous en fournir.

A l'arrivée, chaque enfant est accompagné à se laver les mains ou pour les plus petits, un gant avec du savon sera utilisé.

Dans la mesure du possible nous ne souhaitons pas utiliser le gel HA pour vos enfants.

Les affaires de l'enfant accueilli seront prises par les professionnelles et mises dans la salle de change.

Les professionnels accueilleront vos enfants avec une visière permettant de se reconnaître.

Activité et matériel :

Le groupe d'enfant sera au maximum décroisé, les jeux seront donnés au fur et à mesure et nettoyés après chaque utilisation.

Aucuns jeux ne resteront dans la salle après utilisation.

Les activités posées seront préférées, cependant nous veillerons malgré les conditions et les mesures sanitaires, à respecter le besoin des enfants de se mouvoir, d'échanger etc... Nous favoriserons au maximum les activités en extérieures.

Cependant, la spontanéité des enfants ne pourra se contraindre dans leurs échanges et dans leurs contacts.

Le repas :

Les enfants seront disposés à table de façon espacée et sur deux tables accompagnées par professionnel par table.

Les règles d'hygiène seront respectées (lavage des mains etc..) comme elles l'étaient déjà auparavant.

Nous veillerons à limiter un maximum les interactions « physiques » entre les enfants (échange de nourriture, échange de couverts...).

Les soins / le change :

Les enfants seront pris en charge un par un dans la salle de change.

Chaque passage dans la salle nécessitera une désinfection.

La sieste :

Les enfants en cette fin d'année sont majoritairement des plus grands qui ne font qu'une sieste, aussi nous utiliserons à minima deux chambres afin d'espacer les lits des enfants. Si nécessaire nous aménagerons une troisième chambre. Chaque enfant aura son espace pour dormir et un lavage quotidien sera effectué.

4. Modalités de Nettoyage

Une des premières mesures de nettoyage à appliquer pendant le confinement est celle-ci : s'assurer du renouvellement de l'air à l'intérieur. Et ce notamment en ouvrant les portes et fenêtres dès le démarrage de journée et ce sur l'ensemble de la journée dès que le temps le permet.

Les surfaces (poignées et encadrement de porte, sanitaires et chasse d'eau, interrupteurs, mobilier comme les tables et les bancs, robinetterie) sont désinfectées et nettoyées à l'issue de chaque accueil matin et soir après chaque temps d'accueil, au minima deux fois par jour et entre chaque moment de journée. (Accueil, activité, repas, etc...).

Les équipes de nettoyage des locaux et l'équipe assureront le nettoyage des surfaces au minima deux fois par jour et entre chaque moment de journée. (Accueil, activité, repas, etc...)

Un roulement sera effectué avec le matériel éducatif afin d'en assurer sa décontamination comme cité au-dessus.

5. Equipement du Personnel

L'association met à disposition des salariés un équipement avec masque et tenue spécifiques de travail. Les salariés peuvent s'ils le souhaitent utiliser une tenue spécifique leur appartenant. Dans ce cas précis, ils resteront sur la structure et seront nettoyés sur place.

L'employeur met à disposition des gants : ils ne sont toutefois par recommandés car ils évitent une pratique régulière du nettoyage de main qui restent un geste barrière utile et indispensable.

Le personnel s'assure d'un lavage des mains :

- En arrivant sur le lieu de travail
- Toutes les heures au minimum
- Avant et après tout contact avec les enfants

6. Présence de Symptômes ?

Isoler l'enfant (ou l'adulte) dans l'espace snoezelen et contacter les responsables légaux
Rassurer l'enfant

En fonction de l'âge de l'enfant, mettre un masque de protection pour l'enfant



Pour les enfants, leur dire que :

Il faut se reposer et nous allons contacter les parents

Les microbes doivent rester dans une seule pièce, c'est pour cela qu'il se repose à part

On peut lui apporter un livre ou un jouet

7. RAPPEL Respect des gestes barrières



ANNEXE 1

PERSONNE A RISQUE DANS LE CADRE DU COVID 19

Conformément à un avis rendu par le Haut Conseil de la santé publique sont concernés :

- les femmes enceintes ;
- les personnes atteintes de maladies respiratoires chroniques (asthme, bronchite chronique...);
- les personnes atteintes d'insuffisances respiratoires chroniques ;
- les personnes atteintes de mucoviscidose ;
- les personnes atteintes d'insuffisances cardiaques (toutes causes) ;
- les personnes atteintes de maladies des coronaires ;
- les personnes avec antécédents d'accident vasculaire cérébral ;
- les personnes souffrant d'hypertension artérielle ;
- les personnes atteintes d'insuffisance rénale chronique dialysée ;
- les personnes atteintes de Diabète de type 1 insulino-dépendant et de diabète de type 2 ;
- les personnes avec une immunodépression :
 - personnes atteintes de pathologies cancéreuses et hématologiques, ou ayant subi une transplantation d'organe et de cellules souches hématopoïétiques,
 - personnes atteintes de maladies inflammatoires et/ou auto-immunes recevant un traitement immunosuppresseur,
 - personnes infectées par le VIH ;
- les personnes atteintes de maladie hépatique chronique avec cirrhose ;
- les personnes présentant une obésité avec un indice de masse corporelle (IMC) égal ou supérieur à 40.